

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 30 octobre 2025 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : SFHH2530485A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes suivantes sont nommées membres du Haut Conseil des professions paramédicales, pour une durée de trois ans :

Véronique DESJARDINS, présidente ;

Stéphane MICHAUD, vice-président.

1° Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires hospitaliers :

Karine DELCROIX, CFDT, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux – Titulaire ;

Romuald FOLTZ, CFDT, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux – Titulaire ;

David BOUCHER, CFDT, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux – Suppléant ;

Mélanie MEIER, CFDT, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux – Suppléante ;

Raphaël ZIMMER, CFDT, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux – Suppléant ;

Anne-Marie FORÊT-VIALA, CFDT, Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux – Suppléante ;

Ophélie LABELLE, CGT, Fédération de la santé et de l'action sociale – Titulaire ;

Jacques DUPERRET, CGT, Fédération de la santé et de l'action sociale – Titulaire ;

Julie PACHARRO, CGT, Fédération de la santé et de l'action sociale – Suppléante ;

Claire MORENO, CGT, Fédération de la santé et de l'action sociale – Suppléante ;

Vincent PORTEOUS, CGT, Fédération de la santé et de l'action sociale – Suppléant ;

Kamala RAMA, CGT, Fédération de la santé et de l'action sociale – Suppléante ;

Delphine BOULAN, FO, Fédération des personnels des services publics de la santé – Titulaire ;

Gilles GADIER, FO, Fédération des personnels des services publics de la santé – Titulaire ;

Christian PRUD'HOMME, FO, Fédération des personnels des services publics de la santé – Suppléant ;

Sophie ARDON, FO, Fédération des personnels des services publics de la santé – Suppléante ;

Monique FRANÇOIS, FO, Fédération des personnels des services publics de la santé – Suppléante ;

Gilles MANCHON, FO, Fédération des personnels des services publics de la santé – Suppléant ;

Laurent PHILIPPE, UNSA, Santé sociaux – Titulaire ;

Aurore DUFOUR, UNSA, Santé sociaux – Suppléante ;

Nathalie MERAH, UNSA, Santé sociaux – Suppléante ;

Jean-Louis CAILLAT-MIOUSSE, SUD, Fédération nationale sud santé sociaux – Titulaire ;

Fabrice DEHOVE, SUD, Fédération nationale sud santé sociaux – Suppléant ;

Bruno BOURSIER, SUD, Fédération nationale sud santé sociaux – Suppléant.

2° Au titre des représentants des syndicats professionnels reconnus représentatifs en application de l'article L. 162-33 du code de la sécurité sociale :

Jean-François BOUSCARAIN, Fédération nationale des infirmiers – Titulaire ;

Janis FRANCAZAL, Fédération nationale des infirmiers – Suppléante ;

Marie-Christine BAUCHOT, Fédération nationale des infirmiers – Suppléante ;

Béatrice BEN, Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux – Titulaire ;

John PINTE, Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux – Suppléant ;

Grégory LEPEE, Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux – Suppléant ;

François RANDAZZO, Syndicat Alizé – Titulaire ;

Caroline SACCHIERO-VICAIGNE, Syndicat Alizé – Suppléante ;

Stéphanie CARCENAC, Syndicat Alizé – Suppléante ;

Rémy RIVIER, Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs – Titulaire ;

Sébastien GUERARD, Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs – Suppléant ;

Céline CHEBAL-RAIZER, Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs – Suppléante ;

Elsa WESSBECHER, Fédération nationale des orthophonistes – Titulaire ;

Eric WIEMERT, Fédération nationale des orthophonistes – Suppléant ;

Jean-Laurent ASTIER, Fédération nationale des orthophonistes – Suppléant ;

Ivo TRINTA, Syndicat national autonome des orthoptistes – Titulaire ;

Mélanie ORDINES, Syndicat national autonome des orthoptistes – Suppléante ;

Antoine ROCH, Syndicat national autonome des orthoptistes – Suppléant ;

Parfait PENKA, Fédération nationale des podologues – Titulaire ;

David BOUDET, Fédération nationale des podologues – Suppléant ;

Valérie DEMARECAUX, Fédération nationale des podologues – Suppléante.

3° Au titre des représentants des fédérations d'employeurs d'établissements de santé publics et privés :

Hélène GENDREAU, Fédération hospitalière de France – Titulaire ;

Laurence LAIGNEL, Fédération hospitalière de France – Suppléante ;

Thierry BRUGEAT, Fédération hospitalière de France – Suppléant ;

Fabienne SEGUENOT, Fédération de l'hospitalisation privée – Titulaire ;

Laurence MIKANO, Fédération de l'hospitalisation privée – Suppléante ;

Guillaume OLRYS, Fédération de l'hospitalisation privée – Suppléant ;

Virginie PREYSSAS, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif – Titulaire ;

Arnaud JOAN-GRANGE, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif – Suppléant ;

Sarah BEKHADA, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif – Suppléante ;

Sandra MACOINE, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer – Titulaire ;

Nicole BOUWYN, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer – Suppléante ;

Cédric GUILLAUMON, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer – Suppléant.

4° Au titre des représentants des professions ou groupes de professions :

Jordan JOLYS, Union nationale des infirmiers en pratique avancée – Titulaire ;

Mylène BONNAIRE, Association nationale française des infirmiers en pratique avancée – Suppléante ;

Ludivine VIDELOUP, Association nationale française des infirmiers en pratique avancée – Suppléante ;

Dominique LANQUETIN, Union nationale des associations d'infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat – Titulaire ;

Evelynne CAMES, Association des enseignants des écoles d'infirmiers de bloc opératoire – Suppléante ;

Magali DELHOSTE, Union nationale des associations d'infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat – Suppléante ;

Bruno HUET, Syndicat national des infirmiers anesthésistes – Titulaire ;

Julia JOUANNEAU, Syndicat national des infirmiers anesthésistes – Suppléante ;

Jérémy GAILLARD, Syndicat national des infirmiers anesthésistes – Suppléant ;

Brigitte PREVOST, Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes – Titulaire ;

Laëtitia STANISLAWSKI, Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes – Suppléante ;

Fabien MARCHAND, Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes – Suppléant ;

Isabelle MARCHALOT, Association nationale française des ergothérapeutes – Titulaire ;

Arnaud LE LABOURIER, Syndicat des instituts de formation en ergothérapie français – Suppléant ;

Sophie DOMENJOUR, Syndicat des instituts de formation en ergothérapie français – Suppléante ;

Gérard HERMANT, Fédération française des psychomotriciens – Titulaire ;

Anthony SOTER, Association française des étudiants et professionnels en psychomotricité – Suppléant ;

Juliette ROLLIN, Association française des psychomotriciens libéraux – Suppléante ;

En cours de désignation – Titulaire ;

En cours de désignation – Suppléant ;

En cours de désignation – Suppléant ;

Nathalie BROCHARD, Rassemblement des opticiens de France – Titulaire ;

Hugues VERDIER-DAVIOUD, Fédération nationale des opticiens de France – Suppléant ;

Christian ROTHACKER, Rassemblement des opticiens de France – Suppléant ;

Hugues BONTEMPS, Fédération française des podos-orthésistes – Titulaire ;

Stéphane BRANGIER, Union française des orthoprothésistes – Suppléant ;

Jacques FECHEROLLE, Syndicat national de l'orthopédie française – Suppléant ;

Ghislain GRODARD-HUMBERT, Association française des diététiciens nutritionnistes – Titulaire ;

Lydia DE AZEVEDO, Association française des diététiciens nutritionnistes – Suppléante ;

Céline DUPY-RICHARD, Association française des diététiciens nutritionnistes – Suppléante ;

Béatrice JAMAULT, Comité d'harmonisation des centres de formation de manipulateurs en électroradiologie médicale – Titulaire ;

Matthieu CABY, Association française du personnel paramédical d'électroradiologie – Suppléant ;

Séverine MOYNAT, Conseil national professionnel des manipulateurs d'électroradiologie médicale – Suppléante ;

Edwige CAROFF, Association française des techniciens de laboratoire médical – Titulaire ;

José THARSIS, Association française des techniciens de laboratoire médical – Suppléant ;

Caroline SCHMITT, Association française des techniciens de laboratoire médical – Suppléante ;

Stéphanie CROZAT, Fédération nationale des associations d'aides-soignants – Titulaire ;

Christine FORÊT, Fédération nationale des associations d'aides-soignants – Suppléante ;

Arlette SCHUHLER, Fédération nationale des associations d'aides-soignants – Suppléante ;

Lamya VOILQUE, Association nationale des auxiliaires de puériculture – Titulaire ;

Sabine MENARD, Association nationale des auxiliaires de puériculture – Suppléante ;

Valérie DUSZYNSKI, Association nationale des auxiliaires de puériculture – Suppléante ;

Stéphane GRATON, Chambre nationale des services d'ambulances – Titulaire ;

Bruno BASSET, Fédération nationale des ambulanciers privés – Suppléant ;

Marc VAN DRIESTEN, Association française des ambulanciers SMUR et hospitaliers – Suppléant ;

Mounia SANTOU, Union fédérale des assistants dentaires – Titulaire ;

Khadija BERROUNA, Union fédérale des assistants dentaires – Suppléante ;

Sophie CRITON, Union fédérale des assistants dentaires – Suppléante ;
Yann ROUET, Association française des assistants de régulation médicale – Titulaire ;
Alexandre MALUGA, Association française des assistants de régulation médicale – Suppléant ;
Cindy GABARROT, Association française des assistants de régulation médicale – Suppléante.

5° Au titre des représentants d'organisations professionnelles ayant voix consultative :

Geneviève RICHARD, Fédération des médecins de France – Titulaire ;
Xavier GRANG, MG France - Suppléant ;
Nadia SIMON, Confédération des syndicats médicaux français – Suppléante ;
Didier THÉVENIN, Coordination médicale hospitalière / Alliance – Titulaire ;
Eric BRANGER, Confédération des praticiens des hôpitaux / Action praticiens hôpital – Suppléant ;
Romain SAYOUS, Jeunes médecins – Suppléant ;
Didier LEGEAIS, Conseil national de l'ordre des médecins – Titulaire ;
Valérie LACROIX, Conseil national de l'ordre des médecins – Suppléante ;
René-Pierre LABARRIERE, Conseil national de l'ordre des médecins – Suppléant ;
Jean-François LARGY, Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes – Titulaire ;
Anne-Laure ROMBOURG, Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes – Suppléante ;
Jean-François JOSSO, Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes – Suppléant ;
Sarah BONENFANT, Conseil national de l'ordre des infirmiers – Titulaire ;
Mabrouk NEKAA, Conseil national de l'ordre des infirmiers – Suppléant ;
Nicolas MILLEVILLE, Conseil national de l'ordre des infirmiers – Suppléant ;
Christophe ROUMIER, Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes – Titulaire ;
Pascale MATHIEU, Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes – Suppléante ;
Nicolas PINSAULT, Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes – Suppléant ;
Eric PROU, Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues – Titulaire ;
Guillaume BROUARD, Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues – Suppléant ;
Brigitte TARKOWSKI, Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues – Suppléante.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 30 octobre 2025.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des ressources humaines du système de santé,
Romain BÉGUÉ